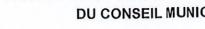


Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Recu en préfecture le 06/10/2025



DU CONSEIL MUNICI ID: 1095-219506128-20250929-DEL39052025-DE



N° 39.09.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, ne s'est pas réuni pour défaut de quorum au sens de l'article L2121 17 du CGCT. La séance a été reportée au vingt-neuf septembre 2025 à vingt heures trente et s'est tenue dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice GEBAUER, Maire

Date de convocation: 25 septembre 2025

Etaient présents :

Date d'affichage: 25 septembre 2025 Monsieur ROMERO, Madame DE OLIVEIRA, Monsieur KOVAC, Madame RODRIGUES, Monsieur CHARPENTIER, Madame CABRERA, Monsieur CHOCHOIS, Madame DOS RAMOS,

Nombre de conseillers: Madame LE MILLOUR, Madame MATHURINA, Madame DA CRUZ, Monsieur ESNEE, Madame JAKIC, Conseillers Municipaux délégués,

En exercice: 26

Monsieur JANIVEL, Madame THEMIOT, Monsieur SAINTE BEUVE, Monsieur LUNAZZI,

Présents: 19

Monsieur PEIRE, Conseillers Municipaux.

Votants: 24

Formant la majorité des membres en exercice

## Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame MARCHANDISE a donné pouvoir à Monsieur ROMERO Monsieur INDIANA a donné pouvoir à Madame DA CRUZ Madame TOURBEZ a donné pouvoir à Monsieur SAINTE BEUVE Madame TESSON a donné pouvoir à Monsieur LUNAZZI Madame GALTIE a donné pouvoir à Monsieur PEIRE

## Absentes excusées :

Madame AMBERT Madame HAFED

Secrétaires de séance :

Monsieur KOVAC et Monsieur SAINTE BEUVE

Adhésion au Sigeif de la commune de Longpont-sur-Orge (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service de la distribution de gaz

## **RAPPORTEUR:** Monsieur LE MAIRE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article 5211-18

VU la délibération de la commune de Longpont-sur-Orge en date du 9 avril 2025, transférant au Sigeif la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz ;

VU la délibération du Comité syndical du Sigeif en date du 7 juillet 2 Reçu en prétecture le 06/10/2025 long de la commune de Longpont-sur-Orge et notifiée à l'ensemble des collectivit en le rentes ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2025 ID: 095-219506128-20250929-DEL39052025-DE

CONSIDÉRANT que les collectivités adhérentes disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette adhésion;

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- APPROUVE la délibération du Comité syndical du Sigeif autorisant l'adhésion de la commune de Longpont-sur-Orge (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz;
- ⇒ AUTORISE et DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Le Maire certifie que cette délibération a été transmise à la Sous-Préfecture le 3 octobre 2025

Le Maire

Patrice GEBAUER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.